



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 10 décembre 2001**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 29 Novembre 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 14 décembre 2001

**Passation d'une convention de prestations informatiques entre la  
Ville de Niort et le CCAS.**

[\[Annexe\]](#)

Président :

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,  
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise  
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.  
Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET

*Conseillers :*

Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Danièle GANDILLON,  
M. Michel GENDREAU, Mme Geneviève RIZZI, Mme Catherine REYSSAT, Mme  
Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Rémy LANDAIS, M.  
Bernard JOURDAIN, M. Gérard ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, Mme Valérie  
UZANU, M. Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, M. Alain GARCIA, Mme  
Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme  
Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme  
Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

**Secrétaire de séance :** Karen NALEM

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.  
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.  
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE.  
Mme Nathalie HIBERT donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.  
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.

**Excusés :**

*Conseillers :*

M. Jacques LAMARQUE, M. Jean-Louis EPPLIN

**CONSEIL MUNICIPAL DU 10 décembre 2001**

DELIBERATION D2014492001

**DSIT**

**Passation d'une convention de prestations informatiques entre la  
Ville de Niort et le CCAS.**

Monsieur Gérard ZABATTA, Conseiller Municipal, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Le fonctionnement de l'informatique et de la téléphonie du Centre Communal d'Action Sociale de Niort est assuré, pour ce qui est notamment de la comptabilité, de la facturation et de la gestion des ressources humaines par la Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunications de la Ville de Niort.

Les modalités d'exécution de cette prestation ainsi que la rémunération afférente sont régies par une Convention qu'il convient de réexaminer et de reconduire régulièrement.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et le Centre Communal d'Action Sociale,
- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

La rémunération forfaitaire arrêtée dans cette convention, dont le but est de couvrir les frais engagés par la Ville de Niort dans l'exécution des prestations prévues par la convention est de 525.000 Francs qui sont inscrits dans les recettes prévues au Budget Primitif 2001 à l'imputation 920.0202.70873.

*(Bernard BELLEC, Président du CCAS, n'ayant participé ni au débat, ni au vote)*

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC

Gérard ZABATTA

[Ordre du jour](#)